

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Le dix-huit décembre deux mille quinze, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Étaient présents : MM.LAMY-MASCAROU Claude, BITAILLOU Guy, CANO Alain, LARROUTUDE Marie, Mmes BESTI Pascale, COURDE Sylvie, POUTS Babeth, MM. CAZENAVE Pierre-Alexandre, DE SOUSA Helder, DUMARTIN Pascal, LADEVEZE Thierry, LEBLOND Didier

Excusés : SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal par les Conseillers municipaux présents lors de la séance.

Ouverture de séance : 20h37

1) Objet : Schéma de mutualisation intercommunal des services

Le schéma de mutualisation a été adopté par la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs avec pour objectif de conduire la Communauté de Communes à mener une réflexion sur les économies issues de la mise en place d'une mutualisation.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a demandé une rectification dans le paragraphe « Mise à disposition de services / Des communes vers la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs / Barinque et Gabaston ». En effet, ce sont bien 2 agents municipaux qui officient à Gabaston pour la cantine les mercredis pendant lesquels est organisé l'ALSH, et non 1 seul.

Voté à l'unanimité des présents et des procurations.

2) Mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le SCoT du Grand Pau

Suite à l'approbation du SCoT, les communes dotées de PLU ou de Carte Communale ont l'obligation de mettre leurs documents d'urbanisme en compatibilité avant le 29 juin 2018.

3) Modification du budget CCAS

Depuis peu, la loi NOTRe permet aux communes de moins de 1500 habitants d'intégrer le budget du CCAS dans le budget principal.

Monsieur le Maire remarque l'intérêt éventuel de cette nouvelle mesure. Cependant le Conseil Municipal souligne la remise en cause du fonctionnement actuel par Conseil d'Administration.

Il est donc décidé d'attendre l'obtention d'informations plus précises.

4) Adoption de l'Ad'AP

L'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la Commune, réalisé par Monsieur Guy BITAILLOU, envoyé en Préfecture planifie les travaux à réaliser sur une période de 3 ans.

Le coût global (bâtiments + voirie) avoisine les 15 000 euros.

Voté à l'unanimité des présents et des procurations.

5) Éclairage public

4 horloges pour la programmation de l'éclairage public ont été installées par le SDEPA via la société INÉO, à titre de test à titre gratuit.

Un réglage plus précis a été effectué et le résultat semble concluant.

6) Indemnité de conseil du Régisseur

En l'absence prolongée de la secrétaire de mairie régisseuse titulaire sur la Caisse des Écoles, il conviendra de nommer un autre régisseur titulaire.

Le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité de mettre en place un moyen de paiement unique et de voir également les solutions adoptées dans les autres communes.

7) Site internet

Une discussion a été ouverte concernant le fonctionnement du site internet de la Commune, qu'il convient d'améliorer.

De plus, dans un souci de neutralité et d'impartialité, il a été décidé de publier uniquement sur le site le lien permettant d'accéder au site internet du Conseil Départemental.

8) Régularisation augmentation horaire de l'agent technique

En raison de l'augmentation annuelle du temps de travail de l'agent technique communal, le solde restant des heures complémentaires au titre de l'année 2015 lui a été versé pour régularisation.

Voté à l'unanimité des présents et des procurations.

Les points n° 2, 3, 5, 6 et 7 ne donnent pas lieu à délibération.

Séance levée à 23h50